

1877  
SAS Au Capital de 3 000 Euros

SIEGE SOCIAL : Route de Carrière Escure – 12360 SYLVANES  
SIRET : *En cours*

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 10 OCTOBRE 2024**

---

Le 10 Octobre 2024 à dix heure trente,

Les actionnaires de la Société 1877 SAS au Capital de 3 000 Euros divisé en 300 actions se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la Société :  
Route de Carrière Escure – 12360 SYLVANES

Sont présents :

- Monsieur MARZOUK Youssef,	100 actions
- Monsieur MARZOUK Eddy,	100 actions
- Madame BODILIS Elodie,	100 actions

---

TOTAL DES ACTIONS      300 ACTIONS

Les actionnaires constatent qu'ils représentent ensemble 300 actions, représentant plus de la moitié des actions, qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'Article 5.1 des statuts.

Les actionnaires, déclarent que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président

**PREMIERE RESOLUTION :**

La Collectivité des actionnaires décide de nommer en qualité de Président, conformément à l'Article 5.1 des statuts, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction MARZOUK Eddy  
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ym

BE

EN

## DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs :

- Au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent.

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à onze heure trente.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par plusieurs des actionnaires présents à l'assemblée.

Les actionnaires tous présents